

NOTE D'EXPLOITATION

Titre du document	SND 30 STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT 2020-2030
Auteur :	Ministère de l'économie et de la planification du territoire du Cameroun
Date de publication :	2020
Nombre de pages :	231
Destinataire :	Global Village Cameroon (GVC)

LISTE DES ABREVIATIONS ET DE SIGLES

BM : Banque Mondiale BM ;
CNDHL : Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés ;
CNDP : Comité National de la Dette Publique
CNPBM : Commission Nationale pour la Promotion du Bilinguisme et du Multiculturalisme
CTD : Collectivités Territoriales Décentralisées ;
DSCE : Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi ;
DSRP : Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté ;
ECAM : Enquête Camerounaise Auprès des Ménages ;
ETB : Exploitation et Transformation du Bois ;
FMI : Fond Monétaire International ;
MILDA : Moustiquaires Imprégnées à Longue Durée d'Action ;
ODD : Objectifs de Développement Durable
OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement
PAJER-U : Programme d'Appui à la Jeunesse Rurale et Urbaine ;
PANEJ : Plan d'Action National pour l'Emploi des Jeunes
PHIMO : Projets à Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO) ;
PIAASI : Projet Intégré d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel ;
PIB : Produit Intérieur Brut ;
PIFMAS : Projet d'Insertion Socio-économique des jeunes par la création des micro entreprises de Fabrication du Matériel Sportif ;
PME : Petites et Moyennes Entreprise ;
PMI : Petites et Moyennes Industries ;
PPTE : Pays Pauvres Très Endettés
SND : Stratégie Nationale de Développement ;
UA : Union Africaine ;
VAM : Valeur Ajoutée Manufacturière ;

INTRODUCTION

Pour son développement économique et social, le Cameroun s'est doté en 2009 d'une vision de développement à long terme, avec pour ambition d'être « un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité à l'horizon 2035 », A travers de développement de son économie, la lutte contre la pauvreté, la consolidation du processus démocratique et le renforcement de l'unité nationale dans sa diversité. La première phase de cette vision s'est opérationnalisée en 2010 par le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) fondé sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), qui constituait ainsi le cadre de référence pour la période allant de 2010 en 2019. Puis l'adoption de la Stratégie Nationale de Développement (SND30) en 2020, marque sa deuxième phase d'opérationnalisation, en s'appuyant cette fois ci sur les Objectifs de Développement Durable (ODD)¹. Ce deuxième plan pour le développement au Cameroun, s'appuie sur les leçons de la mise en

¹ ODD : Globalement, il peut être défini comme un ensemble d'objectifs (17 au total) définis à l'échelle internationale (au niveau des nations unies) dans le but d'atteindre trois (03) supers objectifs d'ici 2030 à savoir : *mettre fin à l'extrême pauvreté, lutter contre les inégalités et les injustices ; et régler le problème de dérèglement climatique*. Encore appelés Objectifs de Développement Durable, ils font partie du nouveau programme de développement post-2015 intitulé : « Transformer notre monde : le programme de développement durable à l'horizon 2030 »

œuvre du DSCE et constitue le nouveau cadre de développement de référence sur la période de 2020 à 2030. Elle intègre la nécessité d'une plus grande cohésion sociale, afin que les fruits de la croissance bénéficient à tous les camerounais comme le résultat d'un effort collectif, dans un élan de solidarité nationale. Son élaboration s'est faite dans un climat d'instabilité au niveau national, marqué des faits critiques : La fluctuation défavorable des coûts des matières premières dont le pétrole, la crise sécuritaire dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest à la suite de problèmes socio-politiques, d'une part, et dans la région de l'Extrême-Nord victime des exactions de la secte terroriste Boko-Haram.

Sur le plan méthodologique, la SND 30 est le fruit, d'une consultation multi acteurs et d'une combinaison d'exercices techniques (évaluation du DSCE, relecture des stratégies sectorielles, travaux prospectifs, rencontres sectorielles de planifications, etc.) faisant appels aux experts et responsables sectoriels des administrations et à de nombreuses rencontres consultatives (population à la base, parlementaires, secteur privé, universitaires et chercheurs, Partenaires Techniques et Financiers, certaines commissions telles la CNPBM et la CNDHL, etc.). La présente note d'exploitation fait état du bilan des ambitions du gouvernement Camerounais en ce qui concerne son développement en général et particulièrement l'atteinte des ODD.

1 RAPPEL DES GRANDS AXES

1.1 Les grandes lignes sur le DSCE

1.1.1 Le contexte de l'adoption du DSCE et évaluation de la stratégie en 2014

Le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) a été élaboré sous l'impulsion de la Banque Mondiale (BM) et du Fond Monétaire International (FMI) dans un contexte national post-point d'achèvement de l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTE), caractérisé par un afflux important de ressources publiques libérées à la faveur du pays, grâce à l'annulation d'une grande partie de la dette extérieure. Par ailleurs, l'environnement international était également marqué par une hausse des prix de certains biens de consommation courante de masse, couplée à une crise financière mondiale. Dans ces conditions, la stratégie de développement a été bâtie dans une logique expansionniste de l'investissement public, pour doter l'économie nationale d'un ensemble d'infrastructures économiques de base, permettant de faciliter l'accès aux facteurs de production. Il s'est fondé sur trois piliers, à savoir : une stratégie de croissance, une stratégie d'emploi, et une stratégie de gouvernance et de gestion stratégique de l'Etat. Pour chacun de ces piliers, des objectifs ont été fixés en s'appuyant sur les huit (08) Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)². Le tableau suivant montre l'efficacité de cette stratégie sur la base des résultats obtenus en fonction des cibles fixées :

Tableau N°1 : Diagnostique sur le DSCE

Axes/piliers du DSCE	Cibles	Résultats obtenus/Réalisations
Croissance et situation macroéconomique	Réaliser un taux de croissance de 5,5% en moyenne annuelle sur le développement du parc infrastructurel du pays aux plans portuaire, énergétique et routier notamment pendant la période de la stratégie	Relèvement substantiel du sentier de croissance de 3% sous la période du DSRP (Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté) à 4,5% sous la période 2010-2019. Néanmoins, ce taux est inférieur de 0,8 point par rapport à la cible de 5,5% fixé dans le DSCE.
Situation	-Réduire la portion du secteur	-Le recrutement de plusieurs milliers de jeunes à la

² OMD : Ce sont des objectifs adoptés par les 189 Etats membres de l'Organisation des Nations Unies en septembre 2000. Ils visaient à améliorer le bien-être de l'Homme en réduisant la pauvreté, la faim dans le monde et la mortalité infantile et maternelle, en contrôlant et en gérant les épidémies et les maladies, en garantissant l'accès à l'éducation pour tous et en abolissant la discrimination entre les sexes, en assurant le développement durable et en établissant des partenariats à l'échelle mondiale. Ils étaient au nombre de huit (08) et s'appliquaient sur la quinzaine allant de 2000 à 2015.

socioéconomique, emploi et pauvreté	informel dans l'activité économique nationale et générer dans le secteur formel, des dizaines de milliers d'emplois par an. Améliorer la situation de l'emploi en ramenant le taux de sous-emploi de 75% en 2007 à moins de 50% en 2020 ; -Réduire la pauvreté, pour ramener au terme de la période, le taux de pauvreté à 28,7%, contre 39,9% en 2007	fonction publique pour favoriser l'insertion jeunes dans le monde professionnel ; -Initiatives comme PANEJ ; PIAASI ; PAJER-U ; PIFMAS, PHIMO ; -Augmentation du taux de chômage passant de 75,8% en 2005 à 77% en 2014 ; -Diminution du seuil de pauvreté en se situant à 37,5% en 2014 contre 39,9% en 2007 et 40,2% en 2001 (ECAM, 2014) ; cependant de façon déséquilibrée entre le milieu urbain et le milieu rural (en milieu urbain, il passe de 12,2% en 2007 à 8,9% en 2014, mais en milieu rural, le seuil de pauvreté évolue de 55,7% en 2007 à 56,8% en 2014 ; -Accentuation des inégalités de 5 points en plus au cours des sept dernières années ; passant de 39% en 2007 à 44 % en 2014 ; avec des disparités régionales. Les régions les plus pauvres sont l'Extrême-Nord (74,3%), du Nord (67,9%), du Nord-Ouest (55,3%) et de l'Adamaoua (47,1%).
	Améliorer l'accès des ménages à l'eau potable et à l'électricité. Augmenter l'accès de la population à des installations sanitaires améliorées	-La proportion des ménages ayant accès à l'eau potable est passée de 45,3% en 2007 à 61,0% en 2014 (une progression de 15,7 points) Par ailleurs, la proportion des ménages ayant accès à l'éclairage électrique est passée de 48,8% en 2007 à 62,1% en 2014 pour l'ensemble du pays (progression de 13,3 points) mais demeure faible dans les zones rurales (35,1%) ; -En matière d'assainissement, on assiste à une baisse de la proportion de population ayant accès à des installations sanitaires améliorées soit 44,7% en 2001 contre 40,4% en 2014. Selon le milieu de résidence, elle est de 58% en milieu urbain et 29% en milieu rural.
	Améliorer l'accès des populations aux formations sanitaire et réduire le taux de mortalité	-Baisse du taux de mortalité infantile entre 2011 et 2018 : Passant de 62 pour 1000 à 48 pour 1000 -La couverture vaccinale des enfants de 12 à 23 mois et la gratuité des soins contre le paludisme pour tous les enfants de moins de 5 ans ont permis d'améliorer certains indicateurs clés : L'espérance de vie à la naissance est passée de 51,4 ans en 2009 à 56 ans en 2017 ; le taux de mortalité infantile (0 à 1 an) est passé de 62 pour 1 000 en 2011 à 48 pour 1 000 en 2018. Le taux de mortalité infanto-juvénile (de 0 à 5 ans) s'est amélioré en passant de 122 pour 1 000 en 2011 à 79 pour 1 000 en 2018. -Distribution de moustiquaires imprégnées à longue durée d'action (MILDA) et prise en charge gratuite des femmes enceintes et des enfants de moins de 5 ans pour la lutte contre le paludisme
	Favoriser l'accès des enfants, jeunes et adolescents à l'éducation	-Dans l'enseignement de base, le taux brut de préscolarisation est passé de 39% en 2017 à 36,8% en 2018, ce qui veut dire que moins de 40% des enfants âgés de 4 à 5 ans y ont accès. En raison de l'instabilité observée dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, qui enregistrent des perturbations importantes dans le fonctionnement de

		plusieurs établissements scolaires ; -Pour ce qui est de la scolarisation, on note une hausse globale de 4,3 points du taux de scolarisation au primaire entre 2011 (81,3%) et 2017 (85,4%). -L'Indice de Développement du Capital Humain ³(IDCH) du Cameroun s'est dégradé, passant de 0,41 en 2012 à 0,39 en 2017.
Gouvernance	Renforcer le cadre institutionnel, réglementaire et améliorer la gouvernance locale	-Avancées majeures au plan institutionnel : le Sénat, chambre haute du parlement, a été mis en place et est pleinement fonctionnel, de même du Conseil constitutionnel ; -Promulgation des textes : La loi N° 2016/007 du 12 juillet 2016 portant Code pénal et la loi N°2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées ; -En matière de gouvernance locale, les premières compétences ont été transférées aux communes par l'État central en 2010 ; -Amélioration du cadre de gestion de l'endettement avec la création en 2008 du Comité National de la Dette Publique (CNDP) dont l'avis doit être requis sur toutes les questions relatives à l'endettement public et l'octroi des garanties.

1.1.2 Plans et stratégies promus par DSCE en matière d'environnement et de protection de la nature

La prise en compte de l'environnement et la protection de la nature dans les politiques publiques au cours de la période de mise en œuvre du DSCE s'est faite à travers :

1.1.2.1 Le plan national de lutte contre la désertification

Ce plan avait pour but de d'identifier les facteurs qui contribuent à la désertification et les mesures concrètes à prendre pour lutter contre la désertification et les effets de la sécheresse. (Limitation de la pression sur les ressources naturelles).

1.1.2.2 La stratégie nationale pour la Réduction des Emissions liées à la Déforestation et la Dégradation de forêts et la prise en compte de la gestion durable, de l'augmentation des stocks de carbone et de la conservation (REDD+)

Elle a été élaboré à la suite des effets de la déforestation et la dégradation des écosystèmes forestiers. Le but de cette stratégie était de contribuer à la stabilisation du climat par la réduction des gaz à effet de serre résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts, la conservation des stocks de carbone, la conservation des stocks de carbone forestier et la gestion durable des forêts, tout en améliorant les moyens de subsistance des communautés locales et des populations tributaires des forêts ; et en assurant un développement économique, social, juste, équitable et durable. Les activités promues par la stratégie sont : L'agriculture à faible impact carbone/agriculture intelligente ; la gestion durable des forêts et la restauration des paysages ; l'approvisionnement durable en bois-énergie dans les grandes villes ; le zonage, l'aménagement du territoire et

³ L'Initiative sur le Développement du Capital Humain (IDCH) a été conçue par la Banque Mondiale pour mener un plaidoyer en faveur de l'accroissement des investissements dans les générations futures. Elle est basée sur l'Indice du Capital Humain (ICH), un indicateur composite qui mesure la capacité pour un nouveau-né d'atteindre l'âge adulte avec tout son potentiel humain, physique et productif à conditions inchangées. L'ICH comprend trois principales dimensions, à savoir : la survie, l'éducation et la santé. La valeur de l'ICH pour le Cameroun est de 0,39 en 2017 ; et est inférieure à la moyenne de l'Afrique (0,42). Autrement dit, un enfant né aujourd'hui a 39% de chance d'atteindre l'âge adulte tout en accomplissant pleinement son potentiel physique et productif.

la gouvernance, la gestion durable des mangroves, l'exploitation minière et le développement des infrastructures écologiquement minières, la gestion des paysages agro-sylvo-pastoraux, les systèmes agricoles durables.

1.1.2.3 Le document de Contribution Déterminée au Niveau National (CDN)

C'est un plan d'action climatique visant à s'adapter aux effets du changement climatique et maintenir le réchauffement de la planète à 1,5°C. Au Cameroun, les mesures prises pour cela reposent sur la réduction des gaz à effet de serre issus du secteur agricole/pêche/élevage, du secteur de l'énergie et des déchets, en privilégiant le reboisement et la gestion durable des forêts, les énergies renouvelables, le compostage des déchets solides municipaux, etc.

1.1.2.4 La participation aux initiatives Grandes Murailles Vertes et l'initiative pour la restauration des paysages forestiers africains (AFR 100)

Cette mesure naît des grands problèmes de sécheresse de l'Afrique subsaharienne dans les années 1970. Combinée à des facteurs anthropiques, celle-ci a affecté les équilibres écologiques avec pour conséquence une dégradation des ressources naturelles et une baisse de la productivité des sols. Du point de vue socioéconomique, la chute des revenus agricoles a réduit de façon drastique le niveau de vie des populations aggravé par l'absence de ressources alternatives (IRD, le projet africain de la Grande Muraille Verte, 2010). En réponse, les gouvernements des pays affectés se sont mobilisés avec l'appui de la communauté internationale pour produire des ressources agrosylvopastorales suivant des méthodes prenant en compte la gestion durable des ressources naturelles (développement des projets et des programmes d'appui, reboisement, restauration des sols dégradés, retenus d'eau, etc.). L'objectif global de l'Initiative Grande Muraille Verte est d'améliorer les moyens de subsistance des communautés locales dans les zones sahélo-sahariennes à travers une gestion saine des écosystèmes

1.1.3 Les limites du DSCE sur le plan social : Education, formation et employabilité.

L'amélioration des conditions socio-économiques était un volet important du DSCE. Le tableau suivant donne les limites du DSCE sur ce point :

Tableau N°2 : Les limites du DSCE sur le plan social

Domaines et objectifs	Intervention stratégique	Résultats obtenus	Limites
Education, formation et employabilité : Réorganiser le secteur de l'éducation	- Mettre en place un enseignement fondamental couvrant le cycle primaire et le premier cycle du secondaire ouvert au plus grand nombre d'enfants de 6 à 15 ans ; - Mettre en place un enseignement secondaire de deuxième cycle reposant sur un équilibre dynamique entre l'enseignement général et l'enseignement technique ; - Promouvoir une formation professionnelle orientée par la demande du secteur de production reposant sur un dispositif modernisé et considérablement renforcé ;	- Le taux d'achèvement dans le cycle primaire a connu une augmentation, passant de 73% en 2012 à 76,7% en 2016, tandis qu'une baisse sensible a été observée en 2018 où il se situe à 67% ; - Au niveau du premier cycle du secondaire, ce taux a progressé de 68% en 2016 à 80,5% en 2018 ; - En matière de formation, on relève l'existence de 1 648 centres et instituts publics et privés de formation professionnelle offrant près de 240 spécialités de formation à plus de 45 000	- La structure d'offre actuelle en termes d'infrastructures éducatives et de personnels enseignants et de formateurs n'arrive pas encore à satisfaire la demande d'éducation et de formation professionnelle, au regard des normes et standards internationaux ; - La faiblesse de la mise en œuvre effective à tous les niveaux d'éducation de la promotion du civisme, de la citoyenneté, du vivre ensemble et de l'intégration nationale ; * - la faible contribution de la recherche au développement économique et social du pays.

	- Promouvoir un enseignement universitaire professionnalisé ;	apprenants chaque année.	
Santé et nutrition : Garantir, de manière pérenne, l'accès universel aux services et soins de santé de qualité, à travers l'amélioration de leur offre et le financement approprié de la demande de santé	- La viabilisation de 80% des districts de santé ; - La sensibilisation 100% des structures de santé des niveaux stratégique et intermédiaire à jouer leur rôle d'appui et d'orientation-recours ; - La réduction de 1/3 la charge morbide chez les pauvres et les populations les plus vulnérables ; - La réduction de 2/3 la mortalité des enfants de moins de 5 ans ; - La réduction de 3/4 la mortalité maternelle	- Amélioration de l'offre infrastructurelle ; - Augmentation du volume et la qualification des ressources humaines ; - Facilitation de l'accès aux médicaments ; - Améliorer la prévention des maladies transmissibles et la prise en charge des malades ; (v) d'améliorer la couverture vaccinale des populations cibles contre les maladies endémiques ; - Expérimenter des modes de financements innovants de la santé	Le système de santé actuel ne parvient pas encore à assurer, de manière suffisante, la promotion de la santé des populations et une prise en charge adéquate et globale des cas de maladie. Un certain nombre d'indicateurs sanitaires demeurent encore peu satisfaisants, la mortalité infantile et le ratio le personnel soignant/ population.

1.2 La SND 30

1.2.1 Vision, objectifs et grands axes stratégiques en rapport avec les ODD

1.2.1.1 Vision, objectifs

La Stratégie Nationale de Développement 30 est cette boussole qui planifie le développement du Cameroun sur la décennie allant de 2020-2030. Elle s'appuie sur les leçons de la mise en œuvre du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) dont elle prend le relais jusqu'en 2030. Elle s'inscrit dans la perspective de l'accomplissement des objectifs de la Vision 2035 qui ambitionne de faire du Cameroun « un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité ». Pour cela, elle intègre quatre objectifs généraux à atteindre sur le plan national d'ici 2030 savoir :

- Mettre en place les conditions favorables à la croissance économique et l'accumulation de la richesse nationale et veiller à obtenir les modifications structurelles indispensables pour l'industrialisation du pays ;
- Améliorer les conditions de vie des populations et leur accès aux services sociaux de base en assurant une réduction significative de la pauvreté et du sous-emploi ;
- Renforcer les mesures d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques et la gestion environnementale pour garantir une croissance économique et un développement social durable et inclusif ;
- Améliorer la gouvernance pour renforcer la performance de l'action publique en vue de l'atteinte des objectifs de développement.

1.2.1.2 Grands axes stratégiques en rapport avec les ODD

Pour maintenir le cap d'émergence à l'horizon 2035, la SND 30 ambitionne de procéder à la transformation structurelle de l'économie en opérant des changements fondamentaux dans les structures économiques et sociales afin de favoriser un développement endogène, inclusif tout en préservant les chances des générations futures : La SND 30 vise à atteindre l'idéal de développement durable. Ainsi, elle met en perspective des objectifs stratégiques, articulées en de cibles bien précises. Cette nouvelle stratégie de développement se veut plus réaliste que celle promue par le DSCE. En effet, elle questionne de manière précise tous les secteurs d'activités et montre comment ceux-ci connaîtront des évolutions avérées (vérifiables par l'analyse des indicateurs) à travers la mutation des sous-secteurs ; contrairement au DSCE qui fondait ses actions sur le relèvement du parc infrastructurel du pays ((Complexe industriel portuaire de Kribi, Barrage de Lom Pangar,

Barrage Hydroélectrique de Memve'ele, Barrage de Mekin, Deuxième pont sur le Wouri, etc).A titre d'illustration, la stratégie d'industrialisation promue par la SND 30, pilier central de la transformation structurelle, sera implémentée à travers neuf sous-secteurs industriels moteurs (énergie, agro-industrie, le numérique et les filières forêts bois, textile-confection-cuir, mines-métallurgie-sidérurgie, hydrocarbure-pétrochimie-raffinage, chimie-pharmacie et construction-services-professionnels-scientifiques-techniques). Ceci favorisera non seulement une croissance économique soutenue, mais aussi la réduction du taux de chômage, qui constituent deux grands axes d'intervention du gouvernement pour la concrétisation de la vision d'émergence 2035.

Les objectifs stratégiques généraux de la SND 30 en accord avec les ODD sont consignés dans ce tableau :

Tableau N° 3 : Objectifs généraux de la SND 30, ODD cibles et considérations clés

ODD	Objectifs de la SND30	Cibles	Considérations clés
8 ; 9 ; 10, 11	Mettre en place les conditions favorables à la croissance économique et l'accumulation de la richesse nationale et veiller à obtenir les modifications structurelles indispensables pour l'industrialisation du pays	- Porter le taux de croissance annuel de 4,5% à 8,1% en moyenne sur la période 2020-2030 (à travers la réalisation des grands projets) ; - Porter la croissance du secteur secondaire (hors pétrole) à plus de 8% en moyenne (en développant les industries d'énergie, agrochimiques, agroalimentaires, textiles, sidérurgie, etc.) - Ramener le déficit de la balance commerciale de 8,8% du PIB en 2018 à moins de 3% en 2030	- Porter à au moins 60% la part de la commande publique en biens et services, adressée aux industries locales, y compris pour les forces de défense et de sécurité ; - Achever tous les projets en cours et finaliser toutes les modalités de mise en service complet des infrastructures issues des grands projets de 1ère génération à travers la réalisation de leurs projets connexes, pour leur permettre de produire les effets économiques attendus ;
1 ;2 ;3 ;4 ;5 ; 6 ;7	Améliorer les conditions de vie des populations et leur accès aux services sociaux de base en assurant une réduction significative de la pauvreté et du sous-emploi.	- Ramener le taux de pauvreté de 37,5% en 2014 à moins de 25% en 2030 ; - Ramener le sous-emploi de 77% en 2014 à moins de 50% en 2030 ; - Porter l'Indice du Capital Humain de 0,39 en 2018 à 0,55 et l'Indice de Développement Humain de 0,52 en 2016 à 0,70 en 2030 ; - Développer les énergies alternatives pour mieux répondre aux besoins spécifiques tels que la cuisson des aliments, les transports notamment urbains, l'électrification urbaine, les industries manufacturières, etc. - renforcer et optimiser l'utilisation de la biomasse.	Finaliser la réforme foncière afin de faciliter la disponibilité effective de la ressource foncière aux investisseurs, aux exploitants agricoles, aux promoteurs immobiliers, aux programmes de construction des infrastructures de transport, etc.
13, 14 et 15	Renforcer les mesures d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques et la	Atteindre chacune des cibles des ODD (voir NE sur les ODD)	Gérer durablement les écosystèmes terrestres et aquatiques, en veillant à

	gestion environnementale pour garantir une croissance économique et un développement social durable et inclusif		préserver la biodiversité. Prendre des mesures énergiques pour lutter contre les changements climatiques.
ODD 16 et 17	Améliorer la gouvernance pour renforcer la performance de l'action publique en vue de l'atteinte des objectifs de développement	Poursuivre les réformes nécessaires à l'amélioration du fonctionnement des institutions, et d'accélérer la mise en œuvre de la décentralisation.	-Porter la part des ressources transférées aux Collectivités Territoriales Décentralisées à au moins 15% des recettes de l'Etat en augmentant notamment les transferts des opérations d'investissement et en accélérant la mise en place de la fonction publique locale.

1.2.2 Les piliers de la stratégie et les axes d'interventions

La SND3 30 repose sur quatre grands piliers à savoir : La transformation structurelle de l'économie nationale ; le développement du capital humain et du bien-être ; la promotion de l'emploi et de l'insertion économique ; la gouvernance, la décentralisation et la gestion stratégique de l'Etat. Ceux-ci Servent de base pour les interventions du gouvernement. Ainsi, Pour chacun de ces piliers, le gouvernement camerounais s'est fixé des objectifs et cibles à atteindre d'ici 2030.

1.2.2.1 la transformation structurelle de l'économie nationale

La transformation structurelle intègre la modernisation de l'agriculture par des productions très diversifiées, combine des infrastructures plus productives, accélère la participation du secteur privé et favorise l'insertion à l'économie mondiale avec des produits plus compétitifs ; tout ceci en prenant en compte les mesures visant la protection de l'environnement. Le tableau suivant fait état des objectifs et cibles visés par la SND 30.

Tableau N°4 : Objectifs, cibles de la SND30 pour la structuration de l'économie

Domaines	Objectifs	Cibles
Industries	Promouvoir l'industrie manufacturière et être en accord avec l'évolution technologique (l'industrie de l'énergie, l'agro-industrie, le numérique, les filières Forêt-Bois, Textile-Confection-Cuir, mines-Métallurgie-sidérurgie, services-transport, etc.	- Porter la part du secteur secondaire dans le PIB à 36,8% à l'horizon 2030 ; - Porter la Valeur Ajoutée Manufacturière (VAM) de 14,5% en 2017 à 25% en 2030 ; - Porter la part des exportations des produits manufacturiers à 54,5%.
Agricole	Réduire considérablement la pauvreté en milieu rural à travers la hausse de la productivité par l'intensification des activités agroindustrielles et la modernisation des exploitations agricoles tirées par la demande des industries agroalimentaires	- Accroître la productivité, la production et la compétitivité des produits agricoles (végétale, sylvicole, animale et halieutique) ; - Faciliter l'accès à la terre, aux équipements et infrastructures de production ; - Structurer et renforcer les capacités des acteurs du secteur.
Transport, énergie	- Achever tous les projets en cours et finaliser toutes les modalités de mise en service complet des	- Finaliser prioritairement la mise en œuvre des grands projets de première génération (barrages hydroélectriques, ponts) ; - Assurer la fonctionnalité optimale des

	infrastructures issues des grands projets de 1ère génération à travers la réalisation de leurs projets connexes, pour leur permettre de produire les effets économiques attendu - Renforcer l'approvisionnement en énergie électrique	infrastructures existantes ; - Réhabiliter les installations publiques détruites ou rendues obsolètes du fait de leur inutilisation ; - Rationaliser la mise en route de nouveaux projets en respectant les normes de préparation des projets ; - Assurer le raccordement total et la mise en service de l'ensemble des grands projets énergétiques de première génération (Barrages Hydroélectriques de Nachtigal-Amont (420Mw) en 2024, de Bini à Warak (75Mw) en 2024 ; de la Menchum (72Mw) en 2026 ; de SongNdong (270Mw) en 2027 ; - En plus de la réhabilitation de certaines infrastructures hydroélectriques notamment le barrage de Lagdo, de nouveaux projets énergétiques seront développés et mise en exploitation, en vue de porter les capacités installées de 1 650 MW en 2019 à plus de 5 000 MW d'ici 2030.
Environnement et protection de la nature	Gérer durablement les écosystèmes terrestres et aquatiques, en veillant à préserver la biodiversité. Prendre des mesures énergiques pour lutter contre les changements climatiques	- Renforcer les actions relatives à la gestion durable des ressources naturelles (sol, flore, faune, eau) ; - Prendre des mesures adéquates d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques.

1.2.2.2 Le développement du Capital Humain et du bien-être

Le développement d'un pays est intimement lié à la structure de sa population. D'une part, le développement vise à satisfaire les besoins des populations en leur fournissant toutes les commodités de la vie moderne notamment l'emploi, la santé, le bien-être social et économique, etc. Inversement, ce développement n'est possible que s'il s'appuie sur une population saine, consciente, épanoui sur le plan social et économique. La transformation structurelle de l'économie nationale requiert la disponibilité d'un capital humain compétent et compétitif. Il représente un facteur indispensable pour le développement d'un secteur industriel dynamique et repose sur l'existence d'une importante main d'œuvre bien formée et occupée de manière optimale. Pour ce faire, il est nécessaire de mettre en œuvre des politiques de santé, d'éducation qui, dans un climat de bonne gouvernance permettront le développement d'un capital humain sain et productif. Les objectifs visés par la SND 30 en matière de développement du capital humain sont les suivants :

Tableau N°5 : Objectifs, cibles de la SND 30 pour le développement du capital humain

Domaine	Objectifs	Cibles
Education, formation et employabilité	Promouvoir un système éducatif à l'issue duquel tout jeune diplômé est sociologiquement intégré, bilingue, compétent dans un domaine capital pour le développement du pays et conscient de ce qu'il doit faire pour y contribuer	- Garantir l'accès à l'éducation primaire à tous les enfants en âge de scolarisation ; - Atteindre un taux d'achèvement de 100% au niveau primaire ; - Réduire les disparités régionales en termes d'infrastructures scolaires et de personnel enseignant ; - Accroître l'offre de formation professionnelle et technique de 10 à 25% au secondaire et de 18 à 35% au niveau supérieur ; - Favoriser l'accès et l'équité dans les formations professionnelles, l'employabilité et

		renforcer le système éducatif ; - Orienter les formations dans une optique d'employabilité et d'entrepreneuriat ;
Santé et nutrition	Garantir à toutes les couches de la population, un accès équitable et universel aux services et soins de santé de base et aux soins spécialisés prioritaires de qualité, avec la pleine participation de la communauté.	- Faire passer le taux de mortalité maternelle en dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes ; - Ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus ; - Réduire d'au moins 30% la prévalence et la mortalité des principales maladies transmissibles et non transmissibles ; - Réduire de 2/3 la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans ; - Viabiliser 80% des formations sanitaires intermédiaires et périphériques.
Accès aux facilités de base	Améliorer l'accès des populations aux services sociaux de base en général et à l'habitat, à l'eau et à l'électricité en particulier	- Favoriser l'accès au logement à travers notamment la viabilisation et la mise à disposition de 10 000 hectares de parcelles constructibles, l'intensification de la production et de la promotion des matériaux locaux, la facilitation de l'accès au foncier et au crédit immobilier et l'incitation à l'installation des sociétés immobilières privées ; - Assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable à un coût abordable à tous les ménages, de veiller à une bonne planification de l'extension du réseau d'eau potable selon l'évolution démographique et de développer les capacités techniques (notamment pour la réalisation des petits réseaux d'eau potable) en mobilisant le secteur privé de façon concurrentielle ; - Electrifier les localités reculées à partir de l'énergie solaire et/ou des mini centrales hydroélectriques, en facilitant à cet effet la mobilisation des investisseurs privés nationaux par des dispositions légales d'achat d'énergie, de raccorder toutes les communes au réseau électrique, de mettre en place un programme de subvention aux branchements des ménages défavorisés au réseau électrique et de poursuivre les programmes d'électrification rurale à travers l'extension des réseaux de distribution interconnectés.
Protection sociale	Promouvoir le bien-être des populations en mettant un accent particulier sur les plus vulnérables	- Réduire les inégalités sociales, - Prendre des mesures de protection contre toutes les formes de vulnérabilité à l'instar de la mise en place des mesures favorisant l'établissement des documents officiels tels que les actes d'état civil, la carte nationale d'identité, etc. aux populations socialement vulnérables ou géographiquement éloignées des services administratifs. - la promotion de la cohésion et l'inclusion sociales.
Recherche, développement et innovation	Améliorer la contribution de la recherche au développement du pays	- Mettre en place un Système National d'Innovation ; - Mutualiser les capacités infrastructurelles et scientifiques des centres de recherche et des universités en veillant au relèvement des plateaux

		techniques ; - Créer un mécanisme de financement pérenne de la recherche dans tous les secteurs ; - Définir une stratégie de partenariat international dans le domaine de la recherche afin de capter les technologies et les connaissances qui auraient une plus-value significative pour le développement du pays.
--	--	--

1.2.2.3 Promotion de l'emploi et l'insertion économique

Afin de promouvoir le plein emploi décent, à travers l'élargissement et la valorisation des opportunités de création d'emplois dans l'économie, la politique de développement du gouvernement est articulée autour de plusieurs axes, à savoir :

Tableau 6 : Objectifs, axes d'intervention et cibles de la SND 30 en matière de promotion de l'emploi et l'insertion économique.

Objectifs	Axes d'intervention	Cibles
- Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, en mettant notamment l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre ; - Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micros entreprises et des petites et moyennes entreprises tout en facilitant leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers ; - Parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.	la promotion de l'emploi dans les projets d'investissement public	- Promouvoir l'emploi à travers le développement des projets à Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO), y compris les projets bénéficiant de financements extérieurs en utilisant davantage le levier de la commande publique, notamment en matière d'investissement, - Recourir au Parc National de Matériel de Génie Civil (MATGENIE) et/ou au Génie Militaire pour la réalisation du programme spécial de construction de routes communales carrossables en toutes saisons en liens avec les CTD
	l'amélioration de la productivité, de l'emploi et des revenus en milieu rural	- Augmenter la croissance de la productivité agricole, pastorale et halieutique ; - Améliorer le climat d'investissement et le commerce en milieu rural ; - Développer les compétences des jeunes en milieu rural et créer une adéquation entre celles-ci et les emplois ; - Développer de petites et moyennes entreprises rurales ; - Promouvoir les activités non agricoles en milieu rural notamment les emplois verts dans les secteurs tels que celui de l'éco-tourisme et/ ou de la

		préservation de l'environnement
	Création et préservation des emplois décents dans les grandes entreprises	- Consolider les emplois déjà existants et inciter à la création d'emplois nouveaux et qualifiés ; - Stimuler et encourager le dialogue social, afin d'améliorer les conditions de travail des personnels employés et la prise en compte des questions de genre ; - Mieux exploiter et valoriser les gisements d'emplois qu'offrent les économies «verte» et «bleue».

1.2.2.4 Gouvernance, décentralisation et gestion stratégique de l'Etat

La gouvernance, la décentralisation et la gestion stratégique de l'Etat, constituent le socle sur lequel reposent la transformation structurelle de l'économie camerounaise, le développement du capital humain ainsi que l'amélioration de la situation de l'emploi. Cinq (05) axes stratégiques sont relevés à ce niveau à savoir : La décentralisation et le développement local ; Le renforcement de l'état de droit et la sécurité des personnes et des biens ; l'amélioration du service public de l'Etat, la gouvernance économique et financière ; l'aménagement du territoire. Quelques cibles liées à chaque axe sont présentées dans le tableau :

Tableau N°7 : Objectifs, cibles de la SND 30 en matière de gouvernance, décentralisation et gestion stratégique de l'Etat.

Axes	Objectifs	Cibles
La décentralisation et le développement local	Faire des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) des pôles de croissance et de développement au niveau régional et local	- Renforcer l'autonomisation effective des autres régions et communes ; - Transférer intégralement aux CTD, les ressources liées aux compétences qui leur sont dévolues ; - Encadrer le processus de mise en place d'une administration locale ; - Encourager les CTD à tirer le meilleur profit de l'intercommunalité, de la coopération décentralisée, de la diplomatie territoriale ainsi que des diverses formes de partenariat qu'offre le champ du développement local.
Renforcement de l'Etat de droit et sécurité des personnes et des biens	Améliorer la gouvernance politique et institutionnelle	- Renforcer l'état de droit et la protection des droits humains ; - Intensifier la lutte contre l'insécurité, la criminalité et le terrorisme ; - Améliorer la communication institutionnelle
Amélioration du service public de l'Etat	Renforcer la légitimité de l'action publique ; la discipline dans la fonction publique; et l'optimiser l'utilisation des biens publics au sein des administrations publiques.	- Créer des plateformes de collaboration et d'échanges d'informations entre les administrations ; - Rationaliser les programmes et actions pour favoriser une meilleure cohérence des interventions publiques ; - Procéder à une plus grande déconcentration dans la gestion.
Gouvernance	Relever la gouvernance économique	- Moderniser la gestion des finances

économique et financière		publiques ; -Améliorer la gestion de la dette ; - Améliorer le climat des affaires ; - Renforcer de la coopération et du partenariat au développement ; - Faire contribuera diaspora au développement
Aménagement du territoire	Garantir l'équité spatiale et les équilibres régionaux et locaux, à travers la gestion efficace des mouvements migratoires et la création des conditions propices au développement des activités économiques.	- Promouvoir le développement des villes secondaires de l'armature urbaine régionale pour les faire émerger en tant que pôles d'équilibre régionaux ; - Faire des zones frontalières des véritables pôles de développement économique - Veiller au respect des normes d'aménagement du territoire.

1.2.3 Les actions de la SND 30 en matière d'environnement et de protection de la nature

1.2.3.1 Les entraves liées aux phénomènes climatiques dans les systèmes de production

Malgré les résultats obtenus de la mise en œuvre de différents plans et stratégies de la DSCE, le système productif reste influencé par les phénomènes climatiques à l'instar de : La régression des précipitations ; l'augmentation de la température moyenne annuelle ; la recrudescence des événements extrêmes dans tout le pays (les sécheresses, les tempêtes violentes, les inondations, les glissements de terrain, les coulées de boue, la chute de pierres, les éboulements, etc.) ; et la faiblesse dans la mise en œuvre des mesures de gestion environnementale dans les autres domaines de développement. Ce qui suscite l'engagement de l'Union Africaine et la réaction du gouvernement.

1.2.3.2 l'engagement de l'Union Africaine (UA) dans la lutte contre les problèmes environnementaux

Pour prendre en compte le volet protection de l'environnement et développement durable, l'Union Africaine a défini deux grands objectifs (6 et 7) dans son Agenda 2063, ainsi que les domaines d'intervention pour l'atteinte des ODD 13, 14 et 15. Ces objectifs et les domaines d'intervention sont les suivants :

Objectif 6 : promouvoir l'économie bleue /océanique pour une croissance économique accélérée ceci en intervenant dans les domaines ci-dessous :

- Ressources marines et énergie ;
- Opérations portuaires et transport maritime

Objectif 7 : Avoir des communautés durables sur le plan environnemental et résilientes au climat ; ceci en intervenant dans les domaines :

- La biodiversité et conservation de la gestion durable des ressources naturelles ;
- Résilience climatique et préparation face aux catastrophes naturelles ;
- Sécurité de l'approvisionnement en eau.

1.2.3.3 La riposte gouvernementale face aux préoccupations environnementales

Au regard des préoccupations suscitées, les autorités se sont mobilisées pour atteindre les ODD environnementaux (13, 14 et 15) en s'appuyant sur ceux de l'Union Africaine, à travers la SND 30 . Ceci dans le but de :

- Renforcer les actions en matière de gestion durable des ressources naturelles (sol, flore, faune, eau) ;
- Prendre des mesures adéquates d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques.

De façon plus concrètes les résolutions du Cameroun contre ces problèmes, sont consignées dans le tableau :

Tableau 8 : Les résolutions envisagées par le gouvernement en matière de gestion durable des ressources et de d'adaptation au changement climatique.

Objectifs	Domaine d'intervention	Résolutions
Renforcer les actions en matière de gestion durable des ressources naturelles (ODD 14 et 15)	Gestion des sols.	- Prendre en compte les avantages comparatifs de chaque Zone Agro Écologique⁴ dans la mise en œuvre des projets et autres investissements dans le secteur agro-sylvo-pastoral ; - Encourager l'exploitation rationnelle des sols par des pratiques culturales responsables, dont la restauration des sols, l'abstention des pratiques d'agriculture sur brûlis, l'utilisation rationnelle des engrais et pesticides, et autres techniques modernes facilitant la gestion durable des sols ; - Elaborer des cartes d'aptitude des sols et pédologiques pour une meilleure connaissance et exploitation des sols.
	Gestion de la flore..	- Inciter les communautés et les communes à la création des forêts communautaires et communales ; - Améliorer l'offre des semences à travers la création des banques de semences d'espèces forestières et la mise en place des pépinières de référence ; - Promouvoir les actions de reboisement ; - Améliorer l'information sur l'état de la ressource forestière
	Gestion de la faune.	- Intensifier les actions visant à assurer la protection des espèces et des écosystèmes représentatifs de la biodiversité ; - Promouvoir l'écotourisme ; - Sécuriser les aires protégées ; - Renforcer la lutte contre le braconnage.
	Gestion des ressources en eau.	- Capitaliser les immenses potentialités qu'offrent les domaines marin et aquatique ; - Rationnaliser l'utilisation des ressources en eaux de surface et en eaux souterraines à travers de nouvelles pratiques et technologies ; - Poursuivre les actions visant à développer l'économie bleue⁵ ; - Intensifier les actions de lutte contre les jacinthes d'eau.
Prendre des mesures adéquates d'adaptation et d'atténuation des effets des changements	Environnement en général	- Renforcer le contrôle de la gestion des déchets par les entreprises industrielles et de promouvoir la responsabilité sociétale des entreprises ; - Intensifier les actions de lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la pollution notamment dans les villes de Douala et de Yaoundé où certaines activités menées (transport, activités industrielles, etc.) entraînent une dégradation

⁴ Zone Agro-Ecologique : elle se rapporte à la division d'une étendue de terres en unités plus petites, possédant des caractéristiques homogènes quant à leur aptitude et leur potentialité de production et d'impact environnemental. C'est également une unité cartographique de ressources en terres, définie en terme de climat, de géomorphologie et des sols et/ ou de couvert végétal et possédant un éventail spécifique de potentiels et de contraintes pour l'utilisation des terres. Le Cameroun possède cinq zones agro-écologiques : La zone soudano-sahélienne, les hautes savanes guinéennes, les zones forestières à pluviométrie bimodale, les hauts plateaux, les zones forestières à pluviométrie monomodale.

⁵ L'économie bleue est un concept développé par la banque mondiale pour promouvoir une solide gouvernance des ressources marines et côtières afin qu'elles contribuent davantage à une croissance durable et inclusive. Il s'agit de favoriser la pêche et l'aquaculture durables, d'établir des aires marines protégées, de lutter contre la pollution, d'intégrer la gestion des ressources côtières et de développer les connaissances et capacités qui améliorent la santé des océans. Cette démarche permet de protéger les océans, elle favorise la croissance économique, l'inclusion sociale et la préservation ou amélioration des moyens de subsistance, tout en améliorant la viabilité des océans et des zones côtières.

climatiques (ODD 13)		notable de l'environnement et en particulier de la qualité de l'air ambiant ; - Renforcer les mesures de protection sur l'ensemble du territoire et particulièrement dans les zones à écologie fragile (Pour faire face aux problèmes liés aux changements climatiques comme les inondations et les glissements de terrain dont certaines villes et campagnes sont victimes)
----------------------	--	---

1.3 Financement, pilotage et suivi de la stratégie

1.3.1 Financement

Conscient que le volume des investissements requis pour mener à bien cette stratégie est tel qu'il risque de générer un surendettement à moyen ou long terme, le gouvernement a envisagé faire recours à des financements différents leviers dont : les ressources budgétaires propres à travers une politique fiscale adéquate ; les ressources du marché financier ; les ressources de la coopération bilatérale et multilatérale ; les ressources propres au secteur privé ; les Partenariat Public-Privé (PPP) ; la mobilisation de l'épargne nationale ; et les transferts de fonds de la diaspora

1.3.2 pilotage et suivi de la stratégie

Afin de rationaliser et d'unifier les principaux instruments de planification stratégique d'une part et de mieux coordonner les actions de développement, un Conseil National de Planification, instance de pilotage et de suivi-évaluation de la Stratégie Nationale de Développement et des stratégies sectorielles et thématiques sera mis en place.

2. ANALYSE

La stratégie nationale de développement 30, deuxième référentiel de base sur lequel se fondent les actions du gouvernement Camerounais en matière de développement sur la décennie allant de 2020 à 2030, se fonde sur les actions du DSCE, premier référentiel adopté. En faisant une évaluation de ce précédent référentiel (document de stratégie pour la croissance de l'emploi), l'auteur essaie de nous faire comprendre le « pourquoi » sur le choix des axes de la deuxième stratégie du développement au Cameroun. Il nous amène à juger son efficacité, à partir des indicateurs véritables, relever les difficultés liées à la mise en œuvre du DSCE et faire un rapprochement avec les cibles visées par la SND 30. On se rend compte après exploitation de ce document, que tant pour le DSCE que le SND30, le gouvernement Camerounais s'appuie sur piliers : La croissance économique, la situation socioéconomique de la population et la gouvernance. On peut comprendre par là que la vision du Cameroun qui est de faire du Cameroun un pays émergent ; démocratique et uni dans sa diversité, nécessite une complémentarité d'actions entre ces trois piliers : Une bonne gouvernance améliore la situation socioéconomique des populations ; une population saine, formée et compétente relève l'économie de son pays, elle comprend mieux la nécessité de se développer durablement en préservant l'environnement.

CONCLUSION

Parvenus au terme de notre travail, où il était question de connaître et comprendre la stratégie du Cameroun en matière de développement sur la décennie allant de 2020 à 2030, il en ressort que celle-ci s'inscrit dans le prolongement des actions de développement engagées par le Cameroun et contenues dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), ayant opérationnalisé la première phase de la Vision 2035. Ainsi, sa stratégie de développement jusqu'en 2030 se fonde sur quatre grands piliers principaux à savoir : La transformation structurelle de son économie ; le développement du capital humain, la promotion de l'emploi et enfin la gouvernance et décentralisation. Pour la transformation structurelle de son économie le gouvernement Camerounais envisage développer les industries et services, développer la production et la productivité agricole et les infrastructures productrices. Conscient du fait que le capital humain est un facteur prépondérant pour un véritable essor de l'économie, le gouvernement prévoit mettre en œuvre des politiques adéquates dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'accessibilité aux facilités sociales de base et de la protection sociale. Pour promouvoir l'emploi au Cameroun, le gouvernement prévoit développer davantage le secteur agricole,

levain de croissance économique et d'emploi ; promouvoir la migration des activités de l'informel vers le formel en offrant des facilités d'investissement des entrepreneurs, la prise des mesures incitatives pour la transformation des toutes petites entreprises en petites et moyennes entreprises. Une bonne gouvernance axée sur la recherche du bien-être collectif ainsi que la prise en compte des enjeux environnementaux sont déterminants pour l'atteinte de chacun des objectifs. C'est pourquoi, la SND 30 tient compte de la nécessité de préserver les ressources naturelles et lutter contre le changement climatique, pour un développement durable.

GVC, le 26 Janvier 2022